



Saison 2023/2024

## Procès-verbal n°05 du Comité Directeur

<b>Réunion du :</b>	<b>Lundi 11 septembre 2023</b>
<b>A :</b>	<b>18h30 à la Maison du Football</b>
<b>Présidence :</b>	M. Michel SORNAY
<b>Présents :</b>	MM. Emmanuel ANGONIN ; Patrice ANTONIOZ ; Jacky BANDERIER ; Denis JACQUES ; Alain MAUBEY ; Jean-Louis MONNOT ; Michel MONIOTTE ; Eric PATENAT ; Nicolas THABARD et Didier VINCENT.
<b>Représentés :</b>	MME. Elodie MYOTTE-MOUIILLER (pouvoir à Nicolas THABARD) MM. Philippe DUPREZ (pouvoir à Alain MAUBEY) ; Philippe FLOCHON (pouvoir à Denis JACQUES) et Mikaël LUCAS (pouvoir à Emmanuel ANGONIN)
<b>Excusés :</b>	MM. Antoine CONVERSET et Mohamed EL OUZZANI
<b>Assiste à la séance :</b>	Sébastien HARMAND

### 1. Approbation des derniers PV

Le Comité Directeur procède à l'approbation des procès-verbaux des réunions suivantes :

- ✓ PV N°11 du Comité Directeur du 03 mai 2023
- ✓ PV N°12 du Comité Directeur du 26 juin 2023
- ✓ PV N°01 du Comité Directeur du 03 juillet 2023
- ✓ PV N°02 du Comité Directeur du 19 juillet 2023
- ✓ PV N°03 du Comité Directeur du 21 août 2023
- ✓ PV N°04 du Comité Directeur du 31 août 2023

Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

### 2. Informations du Président

- ✓ Ligue Bourgogne Franche-Comté :
  - Pour la saison 2023/2024, la Ligue a défini le nombre de montées en Inter Secteur pour les différents District, ainsi, pour le District du Jura il y aura 3 montées IS en U13, 2 montées en U15 et 2 montées en U18.
  - Présentation du projet de réforme de la pyramide des championnats de jeunes de U13 à U18

\*\*\*\*\*

### 3. Classements annexes, saison 2022/2023

#### 3.1. Classement du **Fair-Play** :

Le Comité Directeur valide le classement du **Fair-Play** pour la saison 2022/2023, ci-annexé.

#### 3.2. Classement du **Club où il fait bon aller jouer** :

Le Comité Directeur valide le classement du **Club où il fait bon aller jouer** pour la saison 2022/2023, ci-annexé.



\*\*\*\*\*

#### 4. Vie des Clubs

##### 4.1. Demande d'entente :

Le Comité Directeur valide les ententes suivantes :

- ✓ U11 :
  - Ent. Champa/Angillon, pour les clubs de FC Champagnole et RC Angillon, club support RC Angillon

Le Comité Directeur étudie en amont les ententes en cours de constitution afin d'anticiper les calendriers et se prononce favorablement sur les ententes suivantes :

- ✓ U13 :
  - Ent. Plaine 39 Molay, pour les clubs de FC Plaine 39 et FC de Molay, club support FC Plaine 39
  - Ent. Molay2/Plaine2, pour les clubs de FC Plaine 39 et FC de Molay, club support FC de Molay

\*\*\*\*\*

#### 5. Règlements

Le Comité Directeur valide les corrections et modifications aux différents règlements listés ci-dessous. Ces nouveaux règlements, avec date d'application au 01 Juillet 2023, sont annexés au Procès-Verbal du Comité Directeur.

- ✓ Règlement Intérieur de la Commission Départementale des Arbitres
- ✓ Règlement de la Coupe Sport 2000/Crédit Mutuel
- ✓ Règlement des championnats U13 Masculin
- ✓ Règlement des championnats U15 Masculin
- ✓ Règlement des championnats U18 Masculin

\*\*\*\*\*

#### 6. Préparation de l'Assemblée Générale

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale du District aura lieu le samedi 27 octobre 2023 à 19h à la salle des fêtes de Villeneuve-sous-Pymont.

Il rappelle également aux Présidents de Commissions qu'ils doivent adresser au District leurs comptes-rendus annuels au plus tard le 27 septembre 2023.

Le Comité Directeur souhaite apporter des modifications aux textes ci-après lors de l'Assemblée Générale.

- ✓ Le Comité Directeur valide la proposition de modification de l'article 13.7 des Statuts du District :

##### **13.7 Fonctionnement**

Le Comité ...

Il délibère valablement si au moins la moitié des membres sont présents *ou représentés*.

*Tout membre absent peut se faire représenter par un autre membre du Comité Directeur. Un membre du Comité Directeur ne peut pas détenir plus de 2 (deux pouvoirs).*

...

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents *et représentés*.

...



- ✓ Le Comité Directeur valide la proposition de modification en l'état des travaux actuels du règlement « Obligations des Clubs ». Le document final sera de nouveau étudié, pour la partie restante, lors du prochain Comité Directeur.

Il conviendra de préciser, pour chaque article modifié lors du vote lors de l'AG les articles qui seront en application de manière rétroactive au 01 juillet 2023 ou en application à partir du 01 juillet 2024.

\*\*\*\*\*

## 7. Sportif

### 7.1. Présentation de la saison par les Présidents de Commissions

Le Comité Directeur prend connaissance de la présentation de la saison par les Présidents des différentes Commissions.

### 7.2. Agenda des manifestations prévues dans les 6 prochaines semaines

Le Comité Directeur prend connaissance des différentes manifestations prévues lors des 6 prochaines. Le Président souhaite que les membres des commissions soient plus présents lors des manifestations organisées par le District et ce, quelle que soit la commission dont ils font partie.

- ✓ Rentrée U7-U9 : samedi 16 septembre à Dole et Morbier
- ✓ Journée des Féminines : samedi 23 septembre à Bletterans
- ✓ Foot en marchant : jeudi 05 octobre à Arbois

\*\*\*\*\*

## 8. Vie du District

### 8.1. Travaux

Le Président remercie l'ensemble des membres du Comité Directeur qui ont participé aux travaux d'amélioration de la salle du Comité Directeur et l'isolation du bureau des personnels administratifs.

### 8.2. Organisation

Le Comité Directeur vote une délégation de pouvoir pour le Directeur du Développement pour les signatures auprès de La Poste, notamment les retraits des recommandés.

\*\*\*\*\*

## 9. Vie des Commissions

### 9.1. Commission des Jeunes :

Le Comité Directeur valide la proposition de la Commission des Jeunes, d'intégrer Monsieur Emmanuel CREUX (FC Rochefort Athletic) comme membre de ladite commission.

### 9.2. Commission Féminine :

Le Comité Directeur valide la proposition de la Commission de Féminine, d'intégrer Madame Sarah CORNU (FCC La Joux) comme membre de ladite commission.

\*\*\*\*\*



## 10. Divers

### 10.1. Correction du PV du Comité Directeur du 31 août 2023 :

Le Comité Directeur corrige le PV du Comité Directeur du 31 août à la suite d'une erreur de retranscription du mail du 22/08/2023.

Il précise que cette disposition concerne les joueuses :

- ✓ Titia CASSABOIS, née le 15/01/2009 à Lons-le-Saunier
- ✓ Lana MOISSONIER, née le 18/04/2009 à Lons-le-Saunier

### Reçue le 22/08/2023 :

Bonjour,

Nous avons 2 jeunes filles nées en ~~2008~~ 2009 (U15), qui s'entraînent avec nos seniors féminines mais n'ayant pas l'âge requis, nous voudrions, d'un commun accord avec elles, les faire jouer en U13 Garçons, pourrions-nous avoir une dérogation s'il vous plaît ?

### Vu Règlements Généraux de la FFF :

#### - Article – 73

2. a) - les joueuses U17 F peuvent pratiquer en Senior F en compétitions nationales ;  
- les joueuses U16 F et U17 F peuvent pratiquer en Senior F dans les compétitions de Ligue et de District, sur décision des Comités de Direction des Ligue et dans la limite de trois joueuses U16 F et trois joueuses U17 F pouvant figurer sur la feuille de match (des aménagements sont apportés à ses dispositions dans le règlement des compétitions féminines du District)

#### - Article – 155 Mixité

##### 1. Mixité des joueuses

Les joueuses U6 F à U15 F peuvent évoluer dans les compétitions masculines :

- De leur catégorie d'âge
- De catégorie d'âge immédiatement inférieure à la leur

##### 2. Mixité des équipes

Par ailleurs les équipes féminines U15 F peuvent participer à des épreuves régionales ou départementales masculines U13, U14 ou U15 à 11 ou à 8, sur accord du Comité de Direction du District ou de la Ligue, après avis de l'équipe technique régionale.

### Décisions :

- Considérant les dispositions de l'article 73

**Le Comité Directeur recommande au club de FC Courlaoux Val Sorne de ne plus laisser s'entraîner ces deux joueuses U15 F nées en ~~2008~~ 2009 avec ses effectifs seniors féminins.**

- Considérant le point 1. de l'article 155 précisant la possibilité de jouer en compétition masculine dans la catégorie d'âge immédiatement inférieure à la leur, en l'occurrence en U14 pour une joueuse née en ~~2008~~ 2009
- Considérant le point 2. de l'article 155 précisant que – toute une équipe – U15 F peut participer à des épreuves départementales masculines U13 et qu'une équipe U15 F peut être constituée de joueuses de catégorie U13 F, U14 F et U15 F
- Considérant qu'il n'existe pas de compétitions masculines U14 dans le District du Jura
- Considérant qu'aucun club dans le périmètre (15 Km) de Courlaoux n'est réceptif à une entente dans la catégorie



Le Comité Directeur accorde la dérogation pour que ces deux joueuses U15 F nées en ~~2008~~ 2009 participent au championnat U13 masculin, sous réserve de l'avis favorable de l'équipe technique régionale.

**1 vote contre**

10.2. Demande du club de AS Foucherans :

**Reçue le 06/09/2023 :**

Bonjour,

L'AS Foucherans n'inscrira pas d'équipe Féminine pour cette première partie de championnat par manque de joueuses. Cependant, l'équipe s'entraîne et sera très certainement formée d'ici la fin d'année.

Est-ce que c'est possible que nous soyons dans la boucle des informations transmises par mail pour nous tenir au courant de ce qu'il s'y passe ?

D'autre part, est-ce qu'il sera possible d'inscrire l'équipe en Coupe même s'il elle n'est pas inscrite en championnat ? Plus facile de mobiliser le peu de joueuses présentes sur une seule date pour l'instant.

Le Comité Directeur demande à la Commission Féminine et au Secrétariat d'intégrer le club de Foucherans dans les communications relatives aux compétitions féminines seniors.

Le Comité Directeur demande à la Commission Féminine et au Directeur du Développement d'étudier les dispositions réglementaires de la Coupe Féminine du District afin de donner réponse au club de Foucherans pour un éventuel engagement dans ladite compétition

10.3. Demande du club de Bresse Jura Foot :

**Reçue le 11/09/2023 :**

Au vu du PV du 31 août 2023 du Comité Directeur du District du Jura de Football et de l'accord donné au club du FC Courlaoux de faire jouer des filles nées en 2008 en U13 garçons.

Et d'après le règlement du district, la possibilité de faire jouer des U16F en en U15G (garçons).

Nous vous sollicitons pour accorder une dérogation aux jeunes filles U16F afin de faire jouer des U16F en U15F comme cela est possible en garçons. Nous n'avons pas la possibilité d'aligner une équipe U18F l'effectif de cette catégorie étant trop faible, mais cela nous permettrait d'engager une équipe en U15F.

Merci d'étudier notre demande afin de permettre à ces filles de poursuivre la pratique sportive et de développement du football féminin.

Bonne réception et bien cordialement,

**Le Comité Directeur, pris connaissance du courrier de Bresse Jura Foot :**

- ✓ Précise qu'une erreur s'est glissée dans le PV du 31 août 2023 concernant l'année d'âge des jeunes filles du FC Courlaoux Valsarone, ces jeunes filles étant nées en 2009 et non 2008, donc de catégorie U15F. Ce PV est donc corrigé comme stipulé au point 10.1 du présent PV ;
- ✓ Précise avoir pris la décision relative aux jeunes filles du FC Courlaoux Valsarone sur le fondement de l'article 155 des Règlements Généraux, relatif à la Mixité ;
- ✓ Rappelle que l'article 153 des Règlements Généraux interdit la participation dans une équipe d'une catégorie d'âge inférieur, à l'exception des dispositions définies aux articles 74 pour les jeunes atteints d'une pathologie ne leur permettant pas d'évoluer normalement dans une compétition de leur catégorie d'âge et l'article 155 relatif à la Mixité
- ✓ Précise que l'article 155 des Règlements Généraux apporte des précisions sur la seule participation de joueuses féminines plus âgées en compétition de catégorie masculine



Décisions :

- ✓ Considérant les points exposés ci-avant et les dispositions des articles 74, 153 et 155 des Règlements Généraux

**Le Comité Directeur n'accorde pas la dérogation demandée par le club de Bresse Jura Foot de faire évoluer leurs joueuses U16 F nées en 2008 en compétitions de catégorie U15 F**

**Par ailleurs, le Comité Directeur demande au club de Bresse Jura Foot de se positionner clairement sur sa participation en championnat U18 F pour lequel il s'est engagé, et rappelle qu'en cas de retrait après publication du calendrier, il s'expose à des sanctions définies dans les dispositions financières consultables sur le site Internet du District.**

Le Comité Directeur encourage fortement les clubs de Bresse Jura Foot, FC Courlaoux Valsaorne et US Coteaux de Seille de se rapprocher à des fins d'initier une entente permettant aux jeunes filles des catégories U15 F ou U18 F de former une équipe pour participer au Critérium U15 F à 8 et au Critérium U18 F (permettant de jouer à 8 ou à 11). L'état actuel des licences saisies par chaque club permettrait à l'ensemble des jeunes filles concernées de pratiquer dans leur catégorie d'âge et en compétition féminine, ceci afin de poursuivre la pratique sportive et le développement du football féminin dans ces trois clubs respectifs du District du Jura.

**10.4 Demande du club de Coteaux de Seille :**

*Pour faire suite à la Commission Féminine du 29 Aout 2023, Nicolas Thabard fait état au Comité Directeur de la demande de Coteaux de Seille. Le club sollicite le District pour avoir la possibilité d'inscrire une équipe sénior féminine, engagé en championnat D2F à 8, en coupe Crédit Agricole / le Département en football à 11.*

**Le Comité Directeur confirme que la Coupe Féminine « Crédit Agricole / le Département » football à 11 s'adresse aux équipes régulièrement engagées en championnat de D1F, et par ce fait n'autorise pas une équipe engagée en football à 8 à participer à cette coupe.**

**De plus, le Comité Directeur confirme que les Coupes Départementales Féminines « football à 8 » sont ouvertes aux équipes non inscrites en championnat « football à 8 » à condition que les joueuses soient toutes licenciées FFF.**

**Le règlement des Coupes Féminines sera complété.**

\*\*\*\*\*

**Prochain Comité Directeur, en présentielle, le jeudi 28 septembre 2023 à 18h30, à la Maison du Football.**

\*\*\*\*\*

**Nicolas THABARD**  
Secrétaire Général

**Michel SORNAY**  
Président